



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 156694-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 17 août 2023

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs

PJ : un projet d'arrêté

Remplacement de Mme Iolani Martin

Mme Martin a été désignée en 2019 pour représenter la présidente de l'assemblée au *comité d'agrément des agences de voyage et agences de tourisme*. Suite à une mobilité, elle n'est plus en charge du secteur du tourisme, il est donc proposé de la remplacer par Mme Nicole Pehau (art 10 de l'arrêté du 21 juin 2019).

Mme Martin était également désignée pour siéger au *conseil consultatif du tourisme*. Cet organisme ne s'étant pas réuni depuis plusieurs années, il est proposé de ne pas la remplacer et d'abroger l'article 17.

Enfin, la province Sud s'étant retirée des offices de tourisme de Nouméa et de Thio, il est proposé d'abroger les articles 24 et 25.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.